

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023  
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023  
26 È 27 DI GHJENNAGHJU DI U 2023  
26 ET 27 JANVIER 2023

2022/E1/012

**REPONSE DE MONSIEUR ALEXANDRE VINCIGUERRA  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M  
AU NOM DU GROUPE « AVANZEMU »**

**OBJET : Situation des buralistes.**

Monsieur le Conseiller,

Au-delà de la très préoccupante situation des buralistes, votre question est importante car elle pose le problème de l'accompagnement des transitions. Transitions liées au péril sanitaire, vous l'avez dit, pour les buralistes. Les transitions vers la rénovation énergétique dans le BTP, les transitions vers une énergie non carbonée dans les transports sont autant de défis qui éprouvent très brutalement nos capacités d'intervention, et donc ces problématiques de transition nécessitent que notre Assemblée fasse preuve de réalisme et d'anticipation.

Le réalisme, c'est être convaincu de l'absolue nécessité que constitue la protection de la santé publique par la lutte contre le tabagisme. Il convient de rappeler que si le tabagisme est responsable de plus de 75000 décès chaque année en France, notre île n'est hélas pas épargnée par son funeste bilan. Selon l'Observatoire Santé publique France, on dénombre en effet 600 décès chaque année en Corse liés à la consommation de tabac. D'ailleurs, le tabacologue addictologue Christian Saint relevait en 2021 que notre île est malheureusement le territoire où l'on fume le plus.

L'anticipation, c'est être convaincue au vu de nos faiblesses économiques, qu'il est indispensable d'accompagner ces 215 buralistes recensés sur l'île qui, ne l'oublions pas, vous l'avez rappelé, emploient plus d'un millier de salariés. Ce sont des commerçants indépendants, ouverts en moyenne 6 jours sur 7 et 13h par jour, qui assurent très souvent dans les quartiers et les villages, le lien social avec les 50.000 Corses qui côtoient chaque jour leurs établissements.

Votre question fournit aussi l'occasion de rappeler devant notre Assemblée le cadre du régime fiscal applicable à la commercialisation du tabac en Corse ; rappelons que la taxe tabac représente en 2022 environ 14% des recettes fiscales. Mais si la fiscalité et les prix de vente du tabac étaient jusqu'à présent sensiblement moins élevés dans notre île que ceux applicable en France, la loi de finances de 2020 a amorcé un processus d'harmonisation par le biais d'un rapprochement progressif de la fiscalité et des prix entre la Corse et le continent.

Second effet, un projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 prévoit des hausses de certains composants des droits d'accise sur les produits du tabac, donc une baisse de taux de marge au 1er mars 2023 en France continentale et en Corse. La mise en œuvre de l'ensemble de ce

corpus législatif va occasionner mécaniquement, dès le premier mars, une hausse non négligeable du paquet de cigarettes, particulièrement perceptible dans les débits de tabac de notre île.

Comment allons-nous accompagner cette transition ? Devant la fin de non-recevoir du gouvernement, il nous semble néanmoins utile de sensibiliser à nouveau le ministre des comptes publics quant à l'opportunité de lisser les effets de la politique de convergence sans en remettre en cause les objectifs ; nous proposerons au ministre des mesures susceptibles d'atténuer ces effets dévastateurs, à savoir pour 6 mois supplémentaires, le maintien du taux de commission à 10,125 %, ce qui permettrait de passer l'été de façon intelligente. 2ème mesure, le rajout de 2 années supplémentaires dans le lissage de la différence de fiscalité entre la Corse et le continent.

Ces 2 mesures contribueraient à une transition acceptable de ce modèle économiquement menacé. Mais sans attendre cette réponse, nous sommes déjà préoccupés de la situation des buralistes en lien avec les Chambres de commerce de Corse, puisque nous nous efforçons de soutenir l'adaptation de l'offre commerciale en les aidant à mobiliser le fonds de transition au niveau national ; et aujourd'hui, 40% des buralistes environ l'ont mobilisé.

Autre chose, nous avons lancé un appel à projets destiné au petit commerce et à l'artisanat qui s'appelle « CRESCE », qui fonctionne bien, cofinancé par l'État et qui aujourd'hui est ouvert aussi aux buralistes.

Et enfin, nous avons toute une palette, vous le savez bien, d'outils financiers, dont des prêts à taux zéro auxquels les buralistes peuvent souscrire et qui leur permet d'accompagner leur transition inéluctable.

Soyez donc assuré, Monsieur le Conseiller, que nous poursuivrons tout au long de la mandature en cours, nos efforts pour soutenir en particulier les buralistes, mais de façon plus générale, tous les secteurs impactés par les transitions économiques de notre temps.

Je vous remercie.